



Compte rendu Assemblée générale AS

publié le 11/10/2010

Par Adeline RADOUX

Compte rendu AG AS 5 octobre.

Suite à la réunion du mardi 5 oct., De nouvelles règles sont rappelées :

Le repas se prend à 11h 35 (rendez vous sous le préau) avec le professeur qui anime l'activité de 12h.

Si vous mangez hors du collège, pensez à ramasser vos déchets.

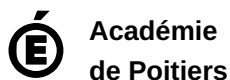
Tout élève ne mangeant pas avec les professeur n'est pas sous la responsabilité de ceux-ci.

Le pique nique doit être apporté par les élèves (pas de possibilité de sortir pour aller à intermarché)

Il est interdit de rentrer dans le collège une fois qu'on en est sorti.

Les élèves ne pratiquant pas l'AS ne seront pas admis dans le gymnase.

La meilleure solution est d'investir dans toutes les activités proposées de 12h à 16h30, L'AS est un lieu de pratique « multi activité » cela évite les soucis de « zonage » devant le collège en attendant l'heure de l'entraînement choisi.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.